

Lettre municipale



Sommaire :

- Mot du Maire
- Compte rendu du Conseil Municipal du 22 Septembre 2010
- 4ème épisode de l'histoire de notre village
- Animations et Infos
- Informations générales et pratiques
- Numéros utiles
- Pharmacies de garde

Vos Adjoints

Thierry CONSTANT

Maurice ALIBERT

Monique CATEL

Vos Conseillers

Georges DEGAT

Yannick PERROT

Alain LEPOINT

Michel SERRES

Jean Claude BOY

Roseline OLIBA

Wilfrid BRAN

LE MOT DU MAIRE

Le terrain Multisports

Comme vous avez pu le constater, le terrain multisports est sorti de terre.

Ce projet décidé à l'initiative du conseil Municipal Junior et monté par le conseil municipal de Saint Projet, depuis le mois de novembre 2009, voit enfin sa réalisation aboutir avec un financement constitué de 80% de subventions.

La Société APIA a réalisé le terrassement et le bitumage de la surface la semaine dernière.

Maintenant c'est à la Société KASO d'intervenir afin de monter la structure de ce terrain multisports.

Je tiens à dire aux jeunes de Saint Projet que cette réalisation leur appartient, qu'elle a été conçue et réalisée pour eux, mais qu'en échange ils doivent veiller à ce qu'elle ne soit pas dégradée comme cela a été le cas pour la table de ping-pong. Je compte sur eux pour qu'ils comprennent que jusqu'ici ils n'avaient aucune structure de loisirs qui leur était dédié et qu'un tel investissement mérite qu'ils en prennent le plus grand soin.

Si ce terrain a été construit à l'initiative des jeunes, il est payé par la collectivité toute entière, il mérite donc d'être respecté.

Mais je suis convaincu que tous les jeunes de Saint Projet et leurs parents ont conscience de l'énorme travail réalisé par la municipalité dans le seul but de mettre à disposition de notre jeunesse un espace de loisirs qui leur permet de retrouver par le sport le sens des valeurs républicaines et le respect de l'autre.

Aux termes des travaux, une inauguration officielle sera programmée et à laquelle seront conviés les élus et les partenaires qui nous ont aidé à financer ce projet, ainsi que toute la population de Saint Projet.

Le Maire

Léon-Bernard CLAESSEN

COMPTE RENDU SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2010

L'an deux mil dix et le mercredi 22 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PROJET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CLAESEN Léon -Bernard, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 Juillet 2010

Nombre de conseillers	11
En exercice	11
Présents	10
Votants	11

Présents : Messieurs CLAESEN Léon-Bernard, ALIBERT Maurice, CONSTANT Thierry, BRAN Wilfrid, DEGAT Georges, BOY Jean Claude, SERRES Michel, Mesdames CATEL Monique, OLIBA Roseline, PERROT Yannick.

Absents :

Absents excusés : M. LEPOINT Alain donne procuration à M. CONSTANT Thierry

Secrétaire de séance : Madame OLIBA Roseline

Il est 20 h 30 le Maire constate que le quorum est atteint.
La réunion peut alors valablement commencer.

Approbation du compte rendu de la séance du 21 juin : sur proposition du Maire ce document est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

ORDRE DU JOUR

1/ Suppression du poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe :

Monsieur le Maire fait part au conseil Municipal qu'il est nécessaire de supprimer le poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à partir du 1^{er} Septembre 2010, l'agent titulaire ayant bénéficié d'un avancement de grade en date du 1^{er} Août 2010

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la suppression du poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à compter du 1^{er} Septembre 2010.

2/ Financement du terrain multisports :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du plan de financement définitif concernant le terrain multisports à baissé. Le coût total du projet s'élève donc à 42 116.00 € HT. Le plan de financement définitif sera donc :

Subvention du conseil régional :	4 000.00€
Subvention de la DDJS :	21 000.00€
Subvention du Pays Bourrian : programme Leader (aide européenne) :	8 692.80€
Autofinancement :	8 423.20€

Soit un total de subventions de **33 692.80€**

Monsieur le Maire propose de valider le plan de financement définitif et propose de valider également les devis des entreprises pour lancer l'opération projetée.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Valide le plan de financement ci-dessus

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour négocier aux mieux les intérêts de la Commune

3/ Opérations comptables concernant le terrain multi-sport :

Monsieur le Maire fait part au conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire un virement du chapitre 23 « Immobilisations en cours » au chapitre 21 « Immobilisations corporelles ».

En effet, le montant s'élève à 52.800€.

Le virement à effectuer est donc :

CREDITS A OUVRIR

CHAP	COMP-TE	OPER	NATURE	MONTANT
21	2128	44	Autres agencements et aménagements de terrains	52800.00

Monsieur le Maire fait part au conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire un virement du chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilés » au chapitre 13 « Subventions d'investissement ».

En effet, le montant s'élève à 29.692.80€.

Le virement à effectuer est donc :

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMP-TE.	OPER.	NATURE	MONTANT
23	2313	44	Construction	-52800.00

CREDITS A OUVRIR

CHAP	COMPTE	OPER	NATURE	MONTANT
13	1327	44	<i>Subvention d'équipement budget communautaire et fonds structurels</i>	8 692.80
13	1321	44	<i>Subvention d'équipement Etat et Ets nationaux</i>	21 000.00

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE.	OPER.	NATURE	MONTANT
16	1641	44	<i>Emprunts en euros</i>	-29 692.80

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

4/ Objet : Attribution des subventions aux associations :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention d'un montant de 2 000.00 € reçue de l'association - OCCE Saint Projet - pour l'Ecole Elémentaire de Saint Projet avec le bilan de l'année scolaire 2009/2010.

Monsieur le Maire explique que comme les années précédentes, afin de pouvoir financer des projets pédagogiques mis en œuvre au cours de l'année scolaire, il est nécessaire d'accorder cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 2 000.00 € pour l'année 2010/2011.

Questions diverses :

Urbanisme : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la SAFER propose par le biais d'une convention de mettre à la disposition de la Commune une veille foncière avec un coût de 50€ HT par an et 20€ HT par notifications transmises.

Ne jugeant pas utile d'avoir ces renseignements au jour le jour, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette proposition.

Cimetière : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bornage des terrains prévus pour l'agrandissement du cimetière a été réalisé par le Cabinet Destacamps. Un exemplaire du plan de bornage a été adressé à Maître SERRES, notaire à GOURDON.

Logement école n°2 : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement n°2 au dessus de l'école sera repris à compter du 1^{er} octobre. Cette location intervient après la publication d'une annonce dans le journal Paru-vendu.

Appartement de l'ancienne poste : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que celui-ci sera prochainement convoqué pour décider des travaux de rénovation concernant l'appartement de l'ancienne poste.

Fresque de l'école : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la responsable jeunesse de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane souhaiterait réaliser, aux vacances de Pâques 2011, le projet de fresque sur le mur du préau de l'école de la commune, projet qui avait été annulé au mois d'avril 2010. Elle nous transmettra la convention dans le courant de l'année 2011.

Vente Commune Saint-Projet/Gentilhomme : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la vente de la partie du chemin appartenant à la Commune de Saint-Projet à l'Hebrard du Presquié a été signée en date du 21 septembre. Le notaire nous a transmis un chèque d'un montant de 212,00€ équivalent au prix de la vente.

Réparation du tracteur : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le tracteur de la Commune a nécessité des réparations. Des pièces concernant l'embrayage ont été changées et une chaîne du broyeur a été commandée.

Tout à l'égout : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que deux branchements de raccordement au tout à l'égout ont été demandés. Ces branchements ont été réalisés par les employés de la Commune.

PUP du Couderc : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention P.U.P (Projet Urbain Partenarial) concernant la participation pour le renforcement des réseaux est en cours pour le hameau du Couderc. Trois propriétaires sur quatre ont donné leur accord. Nous avons pu contacter le quatrième qui doit se déplacer à Saint-Projet à la fin du mois pour nous faire connaître sa décision.

Prochain Conseil Municipal le 20 octobre 2010 à 20 h 30

INFORMATION IMPORTANTE
Classement des Meublés de tourisme

Monsieur le Préfet du Lot nous fait savoir par une circulaire que les modalités de classement des meublés de tourisme a changé.

L'arrêté du 2 Août 2010 paru au journal officiel du 17 Août 2010 fixe désormais les nouvelles normes et la nouvelle procédure de classement applicable aux meublés de tourisme.

Modalités de classement à partir du 1er Juillet 2010:

Le loueur de meublé de tourisme qui, je le rappelle, doit obligatoirement avoir procédé à sa déclaration en mairie et qui souhaite obtenir le classement de son hébergement mandatera un cabinet accrédité ou un organisme réputé accrédité sur une liste nationale afin que ce dernier procède à une visite de contrôle du meublé selon la nouvelle grille de classement. (**voir sur: WWW.classement.atout-France.fr/home** Onglet: Organismes de contrôle.)

Les organismes locaux qui procédaient avant le 1er Juillet 2010 aux visites de contrôle dans le département continueront à pouvoir les effectuer dès lors qu'ils seront inscrits sur la liste des organismes de contrôle réputés accrédités.

Dès réception du résultat de cette visite de contrôle, le demandeur adressera une demande de classement à la préfecture qui prendra un arrêté de classement et qui transmettra ensuite à Atout France l'ensemble du dossier aux fins de publication des meublés classés sur une liste nationale librement consultable sur internet.

Les propriétaires de meublés déjà classés selon l'ancienne procédure auront jusqu'au 23 Juillet 2012 pour demander un nouveau classement.

La mairie n'intervient donc plus dans cette procédure de classement.

Election
Conseil Municipal Junior

Le 11 septembre dernier a eu lieu l'élection du nouveau Conseil Municipal Junior.

Cinq juniors ont pris la décision de s'investir pour Saint Projet, il s'agit de Audrey Lalanne, Noémie Lalanne, Yliaz Boitiaux, Flavie Kint et Louis Constant.

Après la présentation de chacun des juniors, il a été procédé au vote à bulletin secret, pour élire le Maire Junior de Saint Projet à la place du Maire sortant Flavie Kint.

Après un appel à candidature au poste de Maire deux Juniors se sont présentés : Audrey Lalanne et Yliaz Boitiaux

Audrey Lalanne fut élu Maire Junior de Saint-Projet au deuxième tour

1^{er} tour : Yliaz : 1 voie ; Audrey 1 voie ; 3 blanc

2^{ème} tour : Yliaz 1 voie ; Audrey 2 voie ; 2 blanc

Après un appel à candidature au poste 1^{er} Adjoint au Maire trois Juniors se sont présentés : Noémie Lalanne et Yliaz Boitiaux et Flavie kint

Flavie Kint fut élu 1^{er} Adjoint au Maire Junior de Saint-Projet au premier tour

1^{er} Tour : Flavie 2 voie ; Yliaz 0 voie ; Noémie 1 voie ; 2 blanc

Après un appel à candidature au poste 2^{er} Adjoint au Maire trois Juniors se sont présentés : Noémie Lalanne et Yliaz Boitiaux et Louis Constant

Louis Constant fut élu 2^e Adjoint au Maire Junior de Saint-Projet au premier tour

1^{er} Tour : Noémie 1 voie ; Yliaz 0 voie ; Louis 2 voie ; 2 blanc

Après un appel à candidature au poste 3^e Adjoint au Maire deux Juniors se sont présentés : Noémie Lalanne et Yliaz Boitiaux

Noémie Lalanne fut élu 3^e Adjoint au Maire Junior de Saint-Projet au premier tour

1^{er} Tour : Noémie 3 voies ; Yliaz 1 voie ; 1 blanc

Yliaz Boiteau a été nommé 4^e Adjoint au Maire Junior de Saint-Projet

Toutes nos félicitations à ces Juniors qui ont décidé de s'investir pour le bien de Saint-Projet

... Cette seigneurie est passée des mains en mains suivant les mariages, les héritages, les ventes, les arrangements de famille, souvent même elle a été dans l'indivision ou entre les mains de plusieurs usufruitiers. Bien peu de ces seigneurs semblent y avoir longtemps résidé sauf pour quelques rares séjours qui n'ont pas excédé quelques années.

Les De Saint Projet ont été remplacés assez vite par les seigneurs de Gourdon. En 1289, le 8 mars, FORTANIER, seigneur de GOURDON, fils de PONS, Chevalier, accorde, en reconnaissance de services rendus, des privilèges aux trois frères Hugues, Arnaud Raymond DEYSSAC (ou DISSAC) de Saint Projet.

Ces trois frères sont, eux et leur descendance, exempts de taille, de quête, de balade, de journées de manœuvre, ils ont liberté de four et de moulin, ils sont exempts de prison sou réserve, toutefois, qu'ils paient caution.

Parmi leurs descendants qui demandèrent à bénéficier de ce privilège on cite un Guillaume DISSAC de SAINT PAROJET, un DEYSSAC de VINHALS (VIGNALS), notaire à CAHORS et des cousins domiciliés à SOUCIRAC.

Il semble qu'assez tôt, Les De GOURDON furent remplacés par les CAZATON et ces derniers par les de RICARD de GINOULHAC.

Et puis vint la guerre de Cent ans. Elle avait commencé en 1336 et dès la fin de 1345 les Anglais avaient pénétré dans le Haut QUERCY et s'étaient installés au château de BEL CASTEL.

En 1366 Pons de RICARD, seigneur entre autres de Saint Projet et Auzac, et se marie avec Alice de GOURDON.

En 1370 si GOURDON et quelques autres châteaux de la région résistent aux ANGLAIS, ces derniers occupent SALVIAC, CAZALS, FREYSSINET le Gourdonnais, VAILLAC, CARLUCET, MONTFAUCON, ROCAMADOUR et la BASTIDE.

Tout le pays n'est que ruine, les habitants ne trouvent plus rien pour se nourrir et menacés dans leur vie, s'enfuirent et pour beaucoup, ne revinrent jamais. Ce ne sont pas seulement les Anglais qui pillèrent et rançonnèrent, ce fut surtout leurs alliés, Français et mercenaires, qui, formés en grandes compagnies s'incrustèrent dans le pays et qui, sans respect pour les trêves le ravagèrent et n'y laissèrent que des ruines.

En 1405 des documents ecclésiastiques concernant les paroisses de SAINT PROJET et AUZAC les qualifient de « deux paroisses désertes ».

En 1425 les Anglais évacuent CARLUCET, une de leurs dernières places fortes de la région et, en 1443, ils libèrent entièrement et définitivement le QUERCY.

Le Pays dû être repeuplé par des colons venus de l'Auvergne et des Cevennes. Encore ne le fut-il complètement et treize communes disparurent dans la région de l'Ouyse. Saint Projet, sans protection, situé au milieu des belligérants, dû beaucoup souffrir mais en définitive il survécut.

Une légende veut que, pendant la guerre de Cent Ans, une bataille se soit livrée au lieu dit : « Pech des Batailles » point culminant de la région et qui se trouve à la jonction des communes de Saint Projet, Ginouillac et Soucirac. Les Anglais battus y auraient enfoui leur trésor de guerre. Le Docteur Fontanille, Maire de Saint Projet et Sénateur du LOT, y fit faire des fouilles au début du siècle, ces dernières ne donnèrent aucun résultat. Quoiqu'il en soit on trouvait encore quelques fois, avant la guerre de 1914, dans les vignes et les friches, des petites figurines de plomb semblables à celles que portaient à leurs coiffures les hommes d'armes de l'époque.

En 1460 Géraud de VALLE (ou de Laval) est lieutenant du Sénéchal et juge ordinaire de Saint Projet.

En 1486 on trouve trace d'un acte passé entre Jean de RICARD et GALIOT de GINOUILLAC. Le premier devra racheter pour le second des villages de CHADEBEC, GRANDMONT (ou GAMOTTE), MONNET, la combe des MERLIES, le PECH des BATAILLES, VIEIL SAINT ESTEPHE (à Ginouillac), en échange GALIOT lui laisse des villages près de GOURDON.

Fin du quatrième épisode...

Le Permis de Construire (Rappel de la réglementation)

Le permis de construire est une autorisation administrative obligatoire qui permet à toute personne (physique ou morale, publique ou privée) d'édifier une construction.

Il permet de vérifier que la construction envisagée respecte les différentes règles issues du code de l'urbanisme régissant le droit à construire, et notamment le document d'urbanisme applicable, qui détermine notamment les surfaces maximales, hauteurs, aspects, destinations de la construction, etc. Le document d'urbanisme définit notamment la surface constructible sur chaque parcelle de terrain, les types de bâtiments autorisés (logements, activités, agricoles ...), les hauteurs permises, ainsi que des servitudes d'utilité publique applicables au terrain.

La réglementation du permis de construire a été profondément réformée par l'ordonnance du 8 décembre 2005 et le décret d'application du 5 janvier 2007, entrés en vigueur le 1^{er} octobre 2007.

Le dépôt du permis de construire s'effectue à la mairie du lieu de propriété. D'autres renseignements administratifs, sont aussi parfois indispensables, il faut alors se renseigner auprès des services compétents : la DDT, DDASS, DRAC, Service départemental de l'architecture et du patrimoine, le gestionnaire de voirie

Le permis de construire doit mettre en œuvre les divers textes réglementaires applicables localement, par le Plan local d'urbanisme (P.L.U.), ainsi que, dans certains cas, le règlement des lotissements.

La demande est examinée par les services préfectoraux, pour vérification de la conformité de la demande avec les divers règlements. Parallèlement, le dossier est soumis à l'avis des divers services ou commissions compétents à l'échelon local ou départemental (par exemple : les Pompiers pour les questions de sécurité, l'Architecte des Bâtiments de France pour les sites protégés, etc.).

Lors du dépôt de la demande, l'administration précise au demandeur le délai dans lequel la réponse devra être apportée. Généralement fixé à deux mois, ce délai est prolongé par la loi pour tenir compte de la complexité du dossier ou pour permettre la consultation de commissions diverses.

La décision de permis de construire peut être contestée par les tiers (voisins, associations...) si elle ne respecte pas les règles applicables. Ces personnes disposent d'un délai de deux mois après affichage sur le terrain des principales caractéristiques de l'arrêté accordant le permis pour formuler un recours en annulation.

Le préfet dispose également d'un délai de deux mois pour contester la légalité d'un permis de construire, lorsqu'il est délivré par le Maire dans une commune dotée d'un document d'urbanisme, au titre de ce qu'on appelle le contrôle de légalité.

À l'ouverture du chantier, le maître d'ouvrage doit déposer en mairie un formulaire de déclaration d'ouverture de chantier (DOC).

À l'achèvement des travaux un formulaire doit être également déposé en mairie : une déclaration attestant achèvement et la conformité des travaux (DAACT). Les services compétents peuvent provoquer alors une visite pour vérifier la conformité de la réalisation avec les plans déposés, et contester la déclaration du maître de l'ouvrage sous un délai de 3 mois en règle générale. Ce document sera ultérieurement indispensable en cas de vente ou de modification de la construction.

La construction ne doit jamais commencer avant l'obtention du permis de construire.

I. LA CONSTRUCTION SANS PERMIS CONSTITUE UN DÉLIT

Le fait de construire sans avoir préalablement obtenu une autorisation administrative d'occuper le sol constitue un **délit pénal aux termes de l'article L.480-4 du Code de l'urbanisme**. Les peines encourues sont les suivantes :

- **une amende** comprise entre 1 200 euros et un montant qui ne peut excéder, soit, dans le cas de construction d'une surface de plancher, une somme égale à 6000 € par mètre carré de surface construite, démolie ou rendue inutilisable au sens de l'article L. 430-2, soit, dans les autres cas, un montant de 300 000 euros.

En outre, en vertu des dispositions **des articles L. 480-4 et L. 480-5 du Code de l'urbanisme**, en cas de condamnation pour édification d'une construction sans permis de construire, **le juge pénal peut aussi ordonner, à titre de réparation civile, la démolition des ouvrages.**

L'Édition 2010 de notre action « Le Pain en Fête » fut un grand succès, et je tiens vivement à remercier tous les bénévoles de cette journée. Ils ont permis la réussite de cette édition 2010. Je tiens à rappeler que le succès d'une manifestation vient des femmes et des hommes qui la font, je remercie vivement également tous les participants, qui, par leur présence et leur confiance, nous permettent de poursuivre nos actions. Un merci également au Soleil, qui nous a accompagné tout au long de cette journée.

Lors de cette journée 200 personnes ont profité du repas exceptionnel que nous avez préparé Gaby de Saint-Germain du Bel et environ 200 kg de pain ont été élaboré à l'ancienne.

Les chiffres sont une chose, mais nous préférons privilégier la qualité à la quantité.

« Le Pain en Fête » a pour but de vous faire découvrir ou redécouvrir le noble métier de Boulanger, et de vous faire connaître la saveur du pain élaboré à l'ancienne.

Pour cette édition 2010 nous avons renoué avec une tradition Saint-Projetoise, qui veut que la messe soit dite dans le bois de la Garenne lors d'un repas estival.

J'ai souhaité faire découvrir ou redécouvrir cette tradition.

Un peu d'histoire :

Il y a des années, dans ce même bois avait lieu la désormais célèbre fête de la Garenne, qui grâce à une armée de bénévoles rassemblait jusqu'à 1000 convives le temps d'une journée pour le déjeuner et le dîner.

Durant cette Fête, il était de tradition que la messe soit dite dans le bois de la Garenne, sur le point le plus haut du bois, qui se situait à proximité du lieu où se faisait les grillades, ce qui ne manquait pas de piquant lorsque les paroles du prêtre « Milou », se mélangeaient aux paroles poétiquement joyeuses des cuisiniers.

Il semblerait que cette tradition ai heurté certaines personnes, je tiens donc à préciser que je n'ai en aucun cas obligé qui que ce soit à y participer, il s'agissait d'un libre choix.

Les suggestions et les critiques font avancer à condition qu'elles soient constructives, et justifiées.

Je ne peux accepter les critiques venteuses, qui se caractérisent par, « ce n'était pas bien..., il faut faire ça..., mais pas moi..., je n'ai pas le temps ».

Le respect du choix des autres est la première des tolérances, si ce choix ne convient pas il faut en proposer un autre, et surtout il faut le faire.

Mais de cette journée je ne retiendrai que la bonne humeur et le plaisir palpable des personnes présentes, qui nous ont apporté un énorme soutien pour l'édition 2011.

Thierry Constant



Le Téléthon 2010 à Saint Projet en Quercy

A l'occasion de cette édition 2010 qui se déroulera les 3 et 4 Décembre prochain, l'association **BIEN VIVRE AL PAÏS** à proposer à l'AFM (association Française contre les Myopathies), « **Les 24 heures du Pain élaboré à l'ancienne** », afin de récolter des Dons.

Cette manifestation à retenu toute l'attention de L'AFM, et BIEN VIVRE AL PAÏS et L'AFM on signé un contrat de partenariat, et ainsi donc « Les 24 heures du Pain élaboré à l'ancienne » est dés à présent Manifestation Officielle du TELETHON 2010.

Durant 24 heures du vendredi 3 décembre 18 heures au samedi 4 décembre 18 heures, Bien Vivre Al Païs fabriquera dans les Fours du Mas de Blazy et du Couder du Pain à l'ancienne, le bénéfice de la vente de ce pain sera intégralement reversé à l'AFM pour le Téléthon 2010.

Dans les prochains numéros nous vous informerons du déroulement de cette manifestation.

L'Equipe de « BIEN VIVRE AL PAÏS »

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET PRATIQUES

Résultat Vide Greniers

Le vide greniers organisé par l'association bien vivre al Pais en collaboration avec la municipalité a rapporté à la commune de Saint Projet la somme de 244.50€ pour les emplacements.

La municipalité tient à remercier tous les bénévoles de cette association pour leur investissement et en particulier Aimé MEDALE qui a par son organisation et son professionnalisme a su réaliser une superbe animation du Bourg de Saint Projet. Le temps était de la partie, les Exposants ont été très satisfait de ce vide greniers, et ils nous ont fait savoir qu'ils seraient présents l'année prochaine.



Salon de coiffure itinérant

Sérénitif Coiffure sera à Saint Projet devant la Mairie :

Octobre: Les mardis 12 et 26
Novembre: les mardis 9 et 23
Décembre: les Mardis 7 et 21

Pour tout renseignement vous pouvez contacter **Aurélié au 06-70-51-21-46**

L'association Sport et Détente

L'association Sport et Détente vous fait savoir que les séances de gymnastiques ont repris et qu'elles se déroulent à la Salle Polyvalente :

les Mardis à 18H30 et les Mercredis à 20H30

Le prix est de **75€** pour la Saison

Pour tout renseignement

06-07-90-01-42 où 06-07-02-24-40

Naissance

Notre secrétaire de Mairie Christine REDOULES vous fait part de la naissance de sa petite Léonie Alexia



L'association **AMIS DES SENTIERS SOUILLAGAIS**

Affiliée à la Fédération Française de Randonnée (00627). Nous fait savoir que:

Si vous souhaitez participer à une randonnée prenez contact avec les organisateurs :

Jean Pierre BARATAUD
06-70-31-06-95

Marie Claire BATTUT
05-65-37-10-93

Colette et Roland BLAUWART
05-65-37-07-62/06-72-79-00-70

Huguette LETURC
05-65-27-19-72/06-33-37-12-33

Georgette et André MAUREL
05-65-37-05-40

Sandrine MERCEDRE
05-53-59-51-34/06-85-95-59-75

Lucienne PELTIER
05-65-37-05-17

Alain ROUGIES 05-65-32-21-08

Alexa STACE 05-65-41-93-79/
06-87-43-14-83

Jean VINCENS 05-65-32-71-45/
06-76-56-79-83.

BIBLIOTHÈQUE ET POINT MULTIMEDIA

HORAIRES

Les horaires d'ouverture :
Le Mercredi de 14 h 00 à 17 h 00 et le Vendredi de 16 h 15 à 18 h 30

Responsable:

Mme Monique CATEL

Bénévoles:

Mme RENAUDIN,

Mme LE BERVET,

Mme SAAD



NAVETTE SAINT PROJET GOURDON

Service à la demande

Service de transport à la demande pour se rendre à GOURDON.

Tous les **Mardis et Jeudis** sauf le **1er jeudi** du mois.

Arrivée à GOURDON
9H30

Départ de GOURDON

12H00

Pour le service de transport à la demande, n'oubliez pas de prévenir à l'avance le Transporteur (au plus tard la veille au soir)

Transporteur:

M. Jean Marie AULIE

46300 UZÈCH LES OULES

Tel: 05.65.21.24.92

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le Prochain ramassage à destination de la déchetterie se fera le

Jeudi 28 Octobre 2010 à partir de 9H00

Pour les Hameaux n'oubliez pas de téléphoner à la Mairie au moins la veille Merci.

Site internet de Saint Projet

Le Site internet de Saint Projet est ouvert à l'adresse suivante:

www.saint-projet-en-quercy.fr

Liste des entrepreneurs ou artisans de la commune:

Salle des fêtes

Nous vous informons que les réservations de la salle des fêtes se font auprès de Mme Monique CATEL
au : 05-65-41-94-08

Mairie et Bureau de Poste

Jours et Horaires
D'ouverture
Du lundi au Vendredi
De 9 H 00 à 12 H 00
et de 13 H 30 à 17 H 00
Permanence élus le Samedi
Sur Rendez Vous
Tél: 05-65-37-97-86
mairie.stprojet@orange.fr

Muriel BELPAUME : Elevage du Rigou (Poulets démarrés, pintades) Rigou 46300 SAINT PROJET **Tel**: 05.65.41.90.90

M. Gilles ROSSIGNOL : Travaux agricole, débroussaillage : Cauleilles 46300 SAINT-PROJET **Tel**: 05.65.37.96.83

Boucherie MACADEN : Le Bourg 46300 Le VIGAN **Tel**: 05.65.41.47.81

Restaurant LA TUILLERIE : Peyrebrune 46300 SAINT-PROJET **Tel**: 05.65.37.95.53

M. Guy ROSSIGNOL : Charpente, Menuiserie Le Bourg 46300 SAINT-PROJET **Tel**: 05.65.37.95.51

M. Patrick STAMMBACH : Couvreur, zingueur - Les Issials 46300 SAINT-PROJET **Tel**: 05.65.37.94.13

M. Luis ALBERTO : Espace vert, création, entretien, aménagement parcs et jardins Les Claux 46300 SAINT PROJET **Tel**: 06-32-36-41-63

M. Claude FAGE : Installation cuisine, Sdb, sanitaires, carrelage, électricité, chauffage, dépannage : plomberie, électricité, électroménager informatique. Les Combettes 46300 SAINT-PROJET **Tel**: 05.65.27.02.37 **port**: 06.89.37.73.60 **Courriel**: claud.fage@wanadoo.fr

Jean STEFF Le Bois de Laurel 46300 SAINT PROJET Surveillance Et Gestion De Votre Résidence ou Propriété
Tel: 05-65-32-70-16 **Port**: 06-26-85-62-47 **Mail**: surgestre@yahoo.fr

LES NUMEROS UTILES :

Mme MATIAS Natividade Infirmière à domicile
Hébrard du Pesquié **Tel**: 06-42-91-27-39

Mme Liliane SIMON : Infirmière à domicile - Mas de Cauze **Tel**: 05.65.41.01.01 ou 05.65.37.98.61



Mme Françoise GUIGNARD : Biokinergie - Rue St Paul 46300 PAYRAC **Tel**: 05.65.41.92.92

Auto entrepreneur de Saint Projet

Youri DESCALZO entretien Parcs et Jardins: Débroussaillage, élagage, taille d'arbres fruitiers
Chèque emploi service **el**: 06-76-34-82-45

Nous avons conscience des lacunes que peut avoir ce bulletin, mais il a au moins le mérite d'exister et de paraître dans les délais promis. Nous n'aurons de cesse de l'améliorer pour mieux vous informer.

Du 28/09/2010 au 05/10/2010 Pharmacie CONEGERO à GOURDON (46)
Du 05/10/2010 au 12/10/2010 Pharmacie MILLET à LABASTIDE (46)
Du 12/10/2010 au 19/10/2010 Pharmacie CORDELLIER à GOURDON (46)
Du 19/10/2010 au 26/10/2010 Pharmacie NADAUD à PAYRAC (46)
Du 26/10/2010 au 02/11/2010 Pharmacie LOUBIE à GOURDON (46)

Information
Décharge de Payrac
Mardi, Samedi de 9H00 à 12 H00
Mercredi, jeudi, vendredi de
14H00 à 18H00

GITES ET CHAMBRES D'HÔTES »

L'Auberge Du Cause Lorna et John GOUGH Chambres d'Hôtes Le Bourg 46300 Saint Projet **Tel**: 05-65-32-60-73 **Port**: 06-26-19-40-86 **Email**: gough.john@wanadoo.fr —Site internet: www.aubergeducausse.com

Mme RENAUD Francine « Le Rigou » 46300 ST PROJET-2 gites ruraux 2 personnes, Un gite 4 à 6 personnes **Tel/Fax** 05-65-41-93-31.

« **Le Cantou** » Chambre d'hôtes-table d'hôtes M. & Mme LE BERVET Le Mas de Cauze 46300 ST PROJET
Tel: 05-65-32-66-71 **Port**: 06-87-07-65-41. Site Internet : www.chambre-hote-lecantou.net,
E. Mail: le-cantou@orange.fr

Mme Alexa STACE Chambres d'hôtes « Le Couderc » 46300 ST PROJET **Tel** 05-65-41-93-79 alexa.stace@wanadoo.fr

La Ferme Du Pesquié « le Cantou » Gites Nicole et Henri CONSTANT L'Hébrard du Pesquié 46300 Saint Projet **Tel**: 05.65.37.96.80. **Fax**: 05.65.41.92.77 Site Internet : www.gitesconstant.com

Mme ROSSIGNOL Edith 1Le Mas De Cauze Gite 6 personnes, 1 Gite 8 personnes Gite de France du Lot
Tel: 05-63-58-26-88 / 06-15-09-95-33 **E-mail**: <http://www.gite-bois-de-pech.fr.tc> dominique.rossignol@wanadoo.fr

Mme ROSSIGNOL Edith 1 Gite 6 personnes, 1 Gite 8 personnes Service de réservation « Loisirs-Accueil Lot
Au 05-65-53-20-90 **E-mail**: loisirs.acceuil.lot@wanadoo.fr